



Kanton Bern
Canton de Berne

Stratégie de propriétaire

SelFin Invest SA

Approuvée le	15 décembre 2022
Version	1.0
Classification	Non classifié
Direction	Direction des finances

Table des matières

1.	Généralités.....	3
2.	But et intérêt de l'engagement du canton.....	3
3.	Objectifs de propriétaire.....	3
3.1	Objectifs entrepreneuriaux et organisationnels	3
3.2	Objectifs économiques et financiers	4
3.3	Objectifs sociaux et concernant le personnel	4
3.4	Objectifs concernant le développement durable	4
3.5	Coopérations : participations, coentreprises, contrats de collaboration	4
4.	Prescriptions relatives aux organes de direction.....	4
5.	Prescriptions relatives à la surveillance et au controlling	5
6.	Dispositions finales	5
7.	Historique du document.....	6

Informations générales sur la stratégie de propriétaire

La stratégie de propriétaire énonce les buts que poursuit le canton avec sa participation. Elle sert d'une part à définir les objectifs visés avec la participation et d'autre part à les faire connaître aux organes de direction de l'organisation chargée de tâches publiques. Elle doit mentionner les éventuels conflits de rôles en relation avec la participation cantonale. Ainsi par exemple le rôle de garant de l'accomplissement durable des tâches peut-il dans un cas concret être en contradiction avec celui de propriétaire, axé dans un premier temps sur la rentabilité, ou éventuellement aussi avec un rôle d'acheteur. Les différents objectifs de la participation doivent être exposés ouvertement dans la stratégie de propriétaire et les conflits doivent dans la mesure du possible être dissipés par une description et une pondération, voire une priorisation, des différents objectifs.

D'autres indications sur l'élaboration de la stratégie de propriétaire sont fournies au chiffre 9 des Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entreprises publiques du 18 mai 2022 (Lignes directrices).

1. Généralités

La présente stratégie de propriétaire énonce les buts que poursuit le canton avec sa participation dans la SelFin Invest SA.

La SelFin Invest SA est une société anonyme au sens des articles 620 et suivants du Code suisse des obligations (CO). Le capital-actions de la société s'élève à CHF 10 000 000. Il est réparti en 10 000 actions nominales entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 1 000 chacune. Le canton de Berne possède 1 596 actions, ce qui fait de lui l'actionnaire majoritaire. Il est suivi par le canton de Zurich, avec 1 468 actions, le canton de Bâle-Ville, avec 1 388 actions, et le canton d'Argovie, avec 800 actions.

La SelFin Invest SA a pour buts le financement, l'administration et l'exploitation de biens, de participations et de droits. Elle réalise principalement toutes sortes d'opérations financières, commerciales et de financement, notamment dans le domaine de la production et de la distribution de sel en Suisse.

En 2013, les Salines Suisses SA ont externalisé des placements financiers dans la SelFin Invest SA, leur filiale. Cette opération avait d'une part pour objectif de séparer l'activité opérationnelle des Salines Suisses de l'administration et de l'exploitation des réserves financières stratégiques afin de renforcer la transparence. D'autre part, elle visait à créer les conditions nécessaires pour que le canton de Vaud puisse participer de manière appropriée aux Salines Suisses et adhérer à la Convention intercantonale sur la vente du sel en Suisse.

La SelFin Invest SA n'est pas réglementée par une loi spéciale. La relation entre les propriétaires et la société est régie par ses statuts du 19 avril 2013.

2. But et intérêt de l'engagement du canton

Le canton de Berne a tout d'abord intérêt à participer aux Salines Suisses SA pour couvrir ses besoins en sel (cf. la stratégie de surveillance et la stratégie de propriétaire des Salines Suisses SA). Comme la SelFin Invest SA sert en premier lieu à financer les investissements des Salines Suisses, il a aussi intérêt à y détenir une participation. Seuls les cantons suisses en sont actionnaires (à l'exception du canton de Vaud).

3. Objectifs de propriétaire

3.1 Objectifs entrepreneuriaux et organisationnels

Avec sa participation à la SelFin Invest SA, le canton vise les principaux objectifs entrepreneuriaux et organisationnels suivants :

- Par analogie à celle qu'il détient dans les Salines Suisses, la participation du canton de Berne à la SelFin Invest SA doit rester inchangée à 15,96 % tant que le monopole existe. Berne occupe la deuxième place parmi les cantons les plus peuplés, mais la première parmi les actionnaires de la SelFin Invest SA.
- Il faut investir dans des moyens de production qui permettent aux Salines Suisses de rester compétitives, y compris dans le cas d'une ouverture éventuelle du marché à moyen terme.

- La SelfFin Invest SA s'engage pour une représentation des sexes au conseil d'administration et de la direction conformément à l'article 734f CO.

3.2 Objectifs économiques et financiers

Avec sa participation à la SelfFin Invest SA, le canton vise les objectifs économiques et financiers suivants :

- en priorité atteindre un rendement conforme à celui du marché grâce à une stratégie de placement axée sur la sécurité ;
- maintenir la politique des dividendes prévoyant le versement de 50 % du bénéfice aux actionnaires, en tenant compte du financement durable des projets d'envergure des Salines Suisses SA ;
- axer la gestion financière de la société de sorte que les investissements des Salines Suisses SA soient exclusivement financés par des fonds de la SelfFin Invest SA, des Salines Suisses SA ou par des crédits bancaires, et qu'il ne soit pas nécessaire - en particulier aux cantons - d'injecter des capitaux supplémentaires.

3.3 Objectifs sociaux et concernant le personnel

La fortune est gérée par des membres du personnel de la société ainsi que des collaborateurs et collaboratrices des Salines Suisses SA. Une personne des Salines Suisses travaillait pour la SelfFin Invest SA en 2020 et en 2021. Il est donc possible de renvoyer sur ce point aux objectifs sociaux et en matière de personnel qui sont formulés dans la stratégie de propriétaire des Salines Suisses, de sorte qu'il n'y pas lieu de fournir des indications spécifiques pour la SelfFin Invest SA.

3.4 Objectifs concernant le développement durable

Sur ce point aussi, il est en principe possible de renvoyer aux objectifs formulés dans la stratégie de propriétaire des Salines Suisses SA.

Avant toute décision de placement, il faut en outre vérifier que tous les critères de durabilité existants sont respectés.

3.5 Coopérations : participations, coentreprises, contrats de collaboration

Aucune.

4. Prescriptions relatives aux organes de direction

La rémunération des membres des organes de direction opérationnelle et stratégique doit respecter les principes du chiffre 13 des Lignes directrices.

5. Prescriptions relatives à la surveillance et au controlling

Conformément à l'article 95, alinéa 3 ConstC, les organisations chargées de tâches publiques et les participations relevant de l'intérêt public sont soumises à la surveillance du Conseil-exécutif. Il n'existe pas de dispositions légales spécifiques en ce qui concerne la SelFin Invest SA.

Les principes de la surveillance et du controlling sont réglés dans la stratégie de surveillance de la SelFin Invest SA.

6. Dispositions finales

La présente stratégie de propriétaire entre en vigueur le 15 décembre 2022.

7. Historique du document

Feu vert

Version	Nom	Date	Remarques
1.0	Direction des finances du canton de Berne	15 décembre 2022	Feu vert de la Directrice des finances